

Fédération Française de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 17 octobre 2025

(Cette réunion s'est tenue en VISIO le vendredi 17 octobre 2025)

Etaient présents : Mmes V. BAJOLLET, C. BERNARD, J. BRANDI, M.A CARLIER, G. CAUVIN,

E. CHAPILLON (vendredi matin), M. DUCHENE-DROFF, C. GAUDILLIERE, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, B. SANS, K. SCHMITT, L. SIMI-

LAHOZ, C. VEROLA et F. VIGUIE

MM. R. ARMAND, R. BARRE, L. BOURLET, P. CHIRAND, R. EVRARD, M. LE BOT, J.M. MARAUX, M. POGGI, M. ROBERT, J.P SANTUCCI, D.

SCHMITT, P. STEPHANT, L. VAISSIERE et A. VORILLION

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier

M. Patrice RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National

Excusés: Mmes E. CHAPILLON (vendredi après-midi) et C. MARTELET

MM. E. DORIZON, JP IANNARELLI, R. PAPON et C. SARRIO

I. <u>ALLOCUTION D'OUVERTURE</u> (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, merci de vous être rendus disponible pour cette nouvelle réunion du Comité Directeur. Au regard de vos emploi du temps personnel, professionnel et associatif, ce n'est pas toujours facile de se rendre disponible mais votre présence est importante pour faire de nos CODIR un temps de réflexion et de prise de décision.

Malgré des conditions pas toujours évidentes, compte tenu des difficultés rencontrées par le club de Douai, les CDM Féminin ont été un évènement exceptionnel sur le plan médiatique et organisationnel. Je remercie les salariés et les élus fédéraux, les bénévoles, Douaisis Agglo et ses agents pour la qualité du travail accompli, organisation saluée par les membres de la FIPJP et l'ensemble des délégations présentes.

Etablir un ODJ et faire un compte rendu de nos CODIR, n'est pas chose aisée car nous manquons de rigueur. Il est important de transmettre les CR de commissions en amont de nos réunions, avec les propositions ou axes de travail soumis au vote du CODIR, afin d'éviter des décisions à l'emporte-pièce. Je rappelle que ces comptes-rendus de commission ont vocation à être annexés au CR du CODIR.

Faire le tour d'une problématique permet d'éviter une partie des questions soulevées par la prise de décision et permet à tout le monde de s'imprégner du sujet, de ses tenants et aboutissants et donc de répondre à ses interlocuteurs sans avoir à interpeler systématiquement le président.

Cela montre tout le travail qui nous reste à faire pour structurer notre pensée, trop souvent basée sur l'oralité et pas des écrits. La conceptualisation et la mise sur papier des idées n'est pas chose simple pourtant c'est un exercice indispensable quand on veut produire, structurer et apporter des changements.

Je sais que le dernier relevé de décisions a posé beaucoup de questions. Plus de pédagogie, plus d'explications n'est pas un luxe, mais ces approximations sont aussi le reflet de notre mode de fonctionnement et j'y prends toute ma part et ma responsabilité. Aux responsables de commissions de faire en sorte que les présentations soient mieux travaillées, les sujets plus explorés et les propositions mieux ciblées en mettant à contribution et en s'appuyant sur les salariés.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2025

Ajout demandé par C. BERNARD

Pour la commission CNE : demande d'inscrire le coach des équipes jeune en même temps que l'équipe.

Le compte-rendu du comité directeur en date des 12 et 13 septembre 2025 est adopté à la majorité.

III. <u>SITUATION FINANCIERE</u> (Jean-Marie MARAUX)

Je débute en vous donnant les chiffres 2025 par suite de l'extraction sur Geslico du 30 septembre 2025 :

Licences 310 879;Clubs: 5 722;

Mutations internes : 22 632 ;Mutations externes : 4 374.

Pour les licences, nous avons une progression de 2.9 % par rapport à 2024 (+ 8 733). Concernant la répartition par catégorie, nous comptons 48.6 % de vétérans, 47.2 % de seniors et seulement 4.2 % de jeunes. Les plus fortes progressions en effectif ont été enregistrées chez les vétérans (+ 4.5 % pour les hommes et + 7.6 % pour les féminines). En revanche, nos licences « jeunes » ne progressent pas puisque nous comptons 13 099 en 2025 par rapport à 13 311 en 2024, soit une baisse de 1.65 %. Pour le nombre de clubs, nous avons également une perte de 67 clubs par rapport à 2024. Concernant les mutations, nous comptons une progression de 3 % sur les internes et 1.25 % sur les externes.

Pour le point financier : les fiches financières de solde 2025 ont été transmises par Christy à l'ensemble de nos comités départementaux en tenant compte de la nouvelle aide COT en remplacement de l'aide aux déplacements pour les France. Pour les comités régionaux, nous transmettrons les fiches financières mercredi 22 octobre prochain,

Pour la préparation du budget 2026, je remercie l'ensemble des responsables de commissions ou de groupes de travail qui m'ont transmis leur maquette budgétaire 2026. Nous attendons encore des données sur certaines commissions et sur des postes importants en dépenses pour le budget 2026. Je vous ai surtout rappelé que nous souhaitions collecter avant le 15 octobre vos projets d'actions et de manifestations nouvelles à partir de 2027 ; des données absolument nécessaires afin de prévoir le nouveau tarif de nos licences que nous devrons présenter au congrès de PONTIVY pour une application en 2027. Dès que nous aurons le maximum de vos retours, nous travaillerons en Visio dès le début novembre au niveau de la commission des finances avec plusieurs réunions de manière à préparer au mieux la réunion de la commission en présentiel le mercredi 12 ou le jeudi 13 novembre afin de présenter au comité directeur nos propositions pour le budget 2026 et pour l'augmentation du prix de la licence 2027.

Pour ce qui est de la comptabilité analytique avec Margaux et Christy, nous avons bien avancé sur les différentes répartitions de nos postes comptables et nous entrons dans la dernière phase avec l'incorporation de toutes nos données dans notre plan comptable informatique Quadra. Nous avons une formation spécifique avec un responsable de CEGID lundi et mardi prochain au siège à Marseille. Ainsi, nous pourrons présenter un budget 2026 sous la forme analytique qui sera au plus près de la réalité sur les coûts de nos différentes manifestation et actions nationales.

Pour terminer, je vous fais un petit rappel concernant les demandes de réservation qui vous sont transmises par le siège pour nos réunions ou congrès, faites un retour rapide à ces demandes car derrière, nous devons confirmer en amont aux hôteliers et restaurateurs et également pour le congrès à l'organisateur.

IV. INTERVENTION DLA

Un travail de réflexion interne à la FFPJP a été mené dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement, avec le soutien de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire PACA. Monsieur Antoine DUVAL, fondateur et directeur de Six Sports Management, a restitué aux membres du CODIR les pistes de réflexion qui permettront à la FFPJP d'optimiser ses modes de fonctionnement.

V. COMMISSIONS

ARBITRAGE (Evelyne CHAPILLON)

Les résultats de l'examen européen sont enfin connus : ERIC DOINEL et MICKAEL MALHERBE sont reçus avec d'excellentes notes. Félicitations à eux.

Depuis la dernière réunion, nous avons demandé aux différents référents des informations concernant le fonctionnement de leur commission d'arbitrage respective.

Comme pour avoir les noms des référents en début d'année, nous sommes à plusieurs mails de relance, et toujours pas de réponse de la part de certains. Il est fatiguant de faire plusieurs relances, à ce jour il nous manque 15 départements à savoir : 02.23.31.60.64.67.71.78.90.94.971.973.988 ET 989.

À la suite de cette enquête, il s'avère que certains concours ne sont pas arbitrés à savoir :

Concours départementaux sans arbitre : 1826

CDC sans arbitre: 3417

Coupe de France sans arbitre : 306 Championnats sans arbitre : 3 Total des rapports d'incident : 183

Total des dossiers devant la commission de discipline : 163

Dans l'ensemble, les départements n'aident pas financièrement les candidats à l'arbitrage. Certains départements n'appliquent pas les barèmes d'indemnités, beaucoup d'appel de collègues arbitres. La plupart des départements indemnisent les arbitres lors des championnats départementaux et les clubs pour les concours départementaux, CDC.

En ce qui concerne, le retour des nationaux, certains collègues nous interpellent concernant l'organisation pas toujours dans les règlementations requises.

En revanche, nous avons également des retours de délégués concernant les comportements de collègues qui ne sont pas appropriés avec les attitudes que doivent avoir les arbitres.

Ces collègues recevront un courrier. De plus un collègue a failli ses prérogatives lors d'un championnat de Région. Malheureusement nous avons été informés tardivement de cette nouvelle affaire, et nous sommes hors délai pour pouvoir engager les poursuites concernant cet arbitre. Lors de notre prochaine réunion du collège, nous prendrons les décisions qui s'imposent. Nous ne pouvons tolérer certains faits et à plus forte raison de la part des arbitres du PNA. Les arbitres se doivent de montrer l'exemple.

Suite également aux différents contrôles des fiches arbitres, nous avons des collègues qui ne respectent pas les barèmes et notamment le nombre de kilomètres, pour les CN : ils comptent en journées et non en match (Tout est indiqué sur la fiche des barème). Les arbitres concernés sont reçus un mail leur demandant de rembourser le trop-perçu. Nous nous assurons auprès des organisateurs si les arbitres concernés auront fait le nécessaire dans les prochaines semaines.

Pour ce qui est des examens, RAPPEL l'examen se déroulera le dimanche 18 janvier, certains départements ont transmis au centre de formation leur date de formation en amont. Seules les

personnes qui sont habilités recevront les questionnaires la semaine précédente de l'examen, tout comme les supports de formation qui devront être demandés une semaine avant leur formation respective par le formateur.

Pour l'examen national, nous attendons les candidatures qui doivent être transmises au siège fédéral pour le 30 novembre dernier délai, et ensuite nous nommerons 3 à 4 centres d'examens.

Pour 2026, les candidatures devront être transmises pour le 1° novembre, les formateurs auront plus de temps pour prévoir les diverses formations. Cela implique des changements dans le guide de l'arbitrage qui est en cours de modifications.

<u>CHAMPIONNATS DE FRANCE</u> (Corine VEROLA)

Par suite de notre appel à candidature, nous avons reçu le dossier de la ville de Briançon qui souhaite organiser le CDF doublettes Jeu Provençal du 04 au 06 septembre 2026. Cette ville ayant par le passé organisé à 2 reprises, avec succès, des CDF de ce type, la commission est favorable à cette candidature. **Proposition validée par le CODIR.**

Reste à attribuer les CDF Triplettes Hommes et Femmes. 2 nouvelles candidatures nous sont parvenues. Les visites vont être effectuées par Xavier et Brigitte. Ils nous feront parvenir leurs rapports. La présentation des sites potentiels sera faite au CODIR de novembre et la décision finale sera prise à ce moment.

DISCPLINE (Michel POGGI)

Une modification du règlement disciplinaire sera proposée au congrès national : catégories de 1 à 4 traitées par les comités départementaux, catégories de 5 à 7 traitées par les comités régionaux et à partir de la catégorie 8 par la Fédération.

Ainsi, par suite des décisions de première instance départementales, les appels seraient formulés auprès de la Commission de discipline Régionale. Compte tenu des catégories concernées, les appels devraient être en diminution.

Les appels, par suite des premières instances régionales, monteraient au niveau de la FFPJP. Là, on devrait se diriger vers plus de dossiers au niveau fédéral. La FFPJP aura normalement une montée en charge des recours auprès du CNOSF, compte tenu des catégories concernées et de cette réforme.

Le corollaire à cette réforme est la mise en place rapide de formation en direction des 13 commissions régionales de discipline. Bien entendu il n'est pas interdit aux commissions départementales d'y participer. D'ores et déjà, les formations pour les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, AURA et Grand Est sont programmées. L'objectif est de couvrir toutes les régions d'ici la fin du premier trimestre 2026 ou au plus tard, fin mai.

INFORMATIQUE - LICENCES (Didier SCHMITT)

La FFPJP a réceptionné le 10 octobre le nouvel applicatif Geslico.

Les tests sont en cours. (4 Testeurs)

René EVRARD et Ludovic BAUDEMENT sont missionnés pour produire les documents explicatifs et présentation au Congrès.

La procédure de validation des licences reste inchangée licencié-> Club->Comité

Le QR Code Actuel (Crypté pour raison de données sensibles et RGPD) qui pour l'instant n'est utile que pour les inscriptions sur le terrain, nous semble trop contraignant car seule l'application maitre pourrait le lire donc obligatoire pour les gestionnaires de la table de marque.

Un simple numéro de licence serait suffisant et pourrait être lu par un simple lecteur de QR Code.

Un QR Code Compétition sera demandé en remplacement ou ajout du QR Code actuel.

COUPE DE FRANCE (Didier SCHMITT)

Pour donner suite à une réclamation du club de MAUZAC (CD31) pour interruption de rencontre pour déjeuner, déclarée non recevable par le comité de pilotage FFPJP, le CODIR FFPJP est saisi en appel. Après délibération, le CODIR FFPJP entérine la décision du Comité de Pilotage et en informera le club.

TOP NATIONAUX (Romain BARRE)

Nous avons rentré tous les résultats pour les concours TOP de l'année 2025.

Pour l'année 2026, la plateforme d'inscription est ouverte jusqu'au 24 octobre 2025.

Il sera demandé aux organisateurs de tenir compte des remarques et préconisations faites par les différents délégués présents lors de leurs compétitions.

Si les recommandations ne sont pas respectées alors des sanctions seront appliquées, pouvant aller jusqu'à la suspension de la compétition pour une ou plusieurs années.

CENTRE NATIONAL (Michel ROBERT)

Contexte:

Pour pouvoir autoriser la réalisation de notre projet, la commune de Chomérac a déjà conduit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), approuvée le 25 juin 2024.

Le projet lui-même a ensuite fait l'objet, le 14 novembre 2024, d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. Par décision du 19 décembre 2024, la préfète de région, autorité chargée de l'examen au cas par cas, a décidé de soumettre ce projet à évaluation environnementale, et ce cadrage préalable est sollicité avant la réalisation de l'étude d'impact.

<u>Cadrage de la MRAE</u>:

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), a décidé dans sa réunion collégiale du 2 septembre 2025 de donner un avis sur le cadrage préalable du projet de construction du Centre National.

Cet avis porte sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il vise à permettre d'améliorer sa conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

Pour l'Autorité environnementale, en l'état actuel des informations qui lui ont été communiquées, les principaux enjeux environnementaux du territoire et du projet sont :

- les milieux naturels et la biodiversité;
- le cadre de vie des riverains, en particulier en lien avec le niveau de bruit et le paysage ;
- la consommation d'eau et la ressource en eau (potable) ;
- le changement climatique avec les émissions de gaz à effet de serre.

<u>Les études en cours, complémentaires à celles menées par le cabinet CAPSE depuis le début de l'année</u> :

Biodiversité : mise en place d'un passage en période hivernale + points d'écoute pour rendre l'étude plus exhaustive.

Nuisances sonores : évaluation et analyse de l'ambiance acoustique initiale du site et des nuisances sonores de l'ensemble du projet (sources de bruits, trafic actuel et futur, activités liées au projet, etc...) et mesures à mettre en place pour garantir la qualité de vie des riverains.

Paysager : incidences du projet sur le paysage avec transmission de photomontages complémentaires / vues 3D complémentaires

Conclusions:

- L'APD (Avant-Projet Détaillé) est bouclé depuis plusieurs mois avec les équipes Fabre Architecture; dans l'attente des dernières données des études environnementales demandées début septembre par la MRAE (conclusions sous 6 semaines);
- Ces éléments doivent obligatoirement être intégrés pour le dépôt du permis de construire qui interviendra donc dans le premier trimestre de l'année 2026 ;
- Les premières conclusions vous nous amener à une modification du plan de masse en raison des contraintes observées pour la préservation de la biodiversité (notamment la réduction du nombre de jeux extérieurs à 16 terrains – qui permettra par ailleurs d'alléger le coût global du projet).

VI. DATES DES REUNIONS 2025

14 et 15 novembre à MARSEILLE

11 décembre à PONTIVY (CD56)

Congrès Fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

(Fin de la réunion : vendredi 17 octobre à 18h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P. Laurent BOURLET Le Président de la F.F.P.J.P. Michel LE BOT